

CONTRAT DE PUBLICATION APPLICATION MOBILE ET SITE WEB TOUR IN PROVENCE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- La société Cap6, 315 quartier Pin Bernard, 83690 Salernes - Siret : 530 578 756 - RCS Draguignan – est responsable de l'édition et de la réalisation de l'application mobile Tour in Provence, disponible gratuitement sur les stores Apple et Google et sur le site internet : www.tourinprovence.fr.
Tour in Provence est une marque déposée, éditée par Cap6 SARL. Tous droits réservés et reproduction interdite.
- Ce contrat vous permet de souscrire à un abonnement annuel pour la publication et/ou la diffusion des informations concernant votre établissement sur l'application mobile Tour in Provence et sur le site web www.tourinprovence.fr.
- Contenus visuels (importés de la base de données départementale ACVS) : photos, coordonnées de l'établissement : téléphone, e-mail, site web et réservation avec liens directs via l'application, positionnement sur carte et fonction itinéraire, texte de présentation, affichage des labels et avis Tripadvisor (optionnel).
- « Bons plans » : Affichage des bons plans sur la fiche de l'établissement (appli mobile + site web [tourinprovence.fr](http://www.tourinprovence.fr)) et dans la catégorie des bons plans correspondant à l'activité de l'établissement. Les bons plans sont gérés par le client dans le module d'administration sécurisé de l'application. Les codes d'accès pour vous connecter vous sont envoyés par e-mail.
- « PUSH » : notification sous forme de mini message envoyé sur les smartphones des utilisateurs [tourinprovence](http://www.tourinprovence.fr) permettant la diffusion d'un bon plan. Nombre d'envoi maximum : 1 notification par mois pour chaque établissement. Les notifications push peuvent regrouper plusieurs bons plans d'établissements différents.
- La société Cap6, éditeur de l'application et du site est en droit de refuser toute parution ou insertion publicitaire dont le caractère ou l'esprit n'entre pas dans le cadre de la vocation de l'application. En outre, le signataire du bon de commande est totalement responsable des données écrites et visuelles contenues dans l'application.
- Tout élément graphique ou photographique utilisé par le signataire pour la publication de ses données est réputé libre de droits ; dans le cas contraire, le signataire déclare disposer des droits nécessaires pour l'utilisation de ces éléments confiés à l'éditeur, et dégage ce dernier de toute responsabilité relative à l'insertion de ces contenus.
- L'application et le site Tour in Provence contiennent des informations de la base de données ACVS, mises à disposition aux conditions de la licence ODbL (Open Database License) par l'Agence de Développement Touristique du Var.
- Le contrat d'abonnement est signé pour un an. Le montant du prix applicable au Contrat est indiqué sur le site web ou sur le bon de commande au format PDF.
- Il est précisé que le Client a un contrat renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 12 mois. Cap6 se réserve le droit de modifier le montant de l'abonnement, le client sera préalablement informé de la diminution ou de l'augmentation du prix de ce dernier.
- A l'issue de la première période, l'abonnement peut être résilié librement par le Client moyennant un préavis de 2 mois par courrier recommandé avec AR ou par Cap6 pour défaut de paiement ou non respect des conditions générales.
- Tout client peut demander la modification des contenus rédactionnels et visuels de sa fiche en s'adressant à l'office de tourisme ou la Mairie de sa commune ou directement à Cap6 (si la commune concernée a signé un contrat de partenariat avec Cap6). Cap6 établira un devis pour l'ajout de nouveaux visuels ou la modification des contenus rédactionnels.
- Tout client voulant faire créer des contenus spécifiques ou sur mesure devra en faire une demande spécifique et un devis sera établi pour la réalisation de ces prestations complémentaires.
- Une facture vous sera adressée à réception de votre contrat signé et de votre règlement, puis un e-mail de confirmation vous sera envoyé à la publication de votre fiche.
- La signature du contrat d'abonnement ou l'enregistrement de l'abonnement en ligne engage le client ainsi que la société cliente au nom de laquelle il agit, et implique de la part de ce client, acceptation des conditions générales ci-dessus. En cas de litige, seul le tribunal du siège social de l'éditeur sera reconnu compétent.